

Appel à la mobilisation : En plein scandale Vincent Lambert, Empêchons l'euthanasie des handicapés

Le drame qui s'est noué autour de Vincent Lambert a révélé une faille majeure dans la législation actuelle : aujourd'hui en France des personnes qui ont une conscience altérée peuvent être à tort considérées comme des personnes en fin de vie. Avec le retour du débat sur la proposition de loi relative à la fin de vie, une opportunité se présente de demander aux responsables politiques de protéger la vie de tous les Vincent Lambert.

La proposition de loi sur la fin de vie des députés Jean Leonetti (LR) et Alain Claeys (PS) revient en 2^{ème} lecture à l'Assemblée nationale : le 30 septembre en commission et le 5 octobre en séance. L'examen de ce texte offre l'occasion de modifier la législation actuelle qui a contribué au scandale de l'affaire Vincent Lambert.

C'est pourquoi la Fondation Jérôme Lejeune lance aujourd'hui, et jusqu'à la date limite de dépôt des amendements (30 septembre), une mobilisation virale « *En plein scandale Vincent Lambert, empêchons l'euthanasie des handicapés* ». Elle appelle les citoyens à interpeller leur député via une [page mobilisation dédiée](#) pour introduire dans la proposition de loi des amendements de nature à :

- Préciser qu'une personne handicapée, parmi lesquelles les personnes cérébrolésées, ne peut pas faire l'objet d'un arrêt de traitements par le seul fait qu'elle est handicapée.
- Modifier la procédure collégiale, actuellement appliquée dans le cas d'un arrêt de traitement d'une personne inconsciente, en disant que la décision d'arrêt de traitement ne relève pas d'un seul médecin, qu'elle doit être prise après consensus avec la famille, et qu'à défaut de consensus, une médiation doit nécessairement être proposée par l'établissement médical ou médico-social.
- Définir ce qui relève des traitements et ce qui relève des soins, de manière à ce que l'administration des soins dus à tout patient, quel que soit son niveau de conscience, ne puisse plus être interprétée comme relevant de l'acharnement thérapeutique.

Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Jérôme Lejeune, s'émeut : « *La loi Leonetti de 2005 est souvent présentée comme un juste équilibre mais c'est pourtant cette loi qui a permis l'affaire Vincent Lambert. Lequel demain, pourrait être euthanasié par privation d'eau et d'alimentation. A la source, réside l'amalgame permanent et entretenu entre handicap et fin de vie. Non seulement il faut agir pour protéger d'urgence tous les Vincent, mais plus largement, il est nécessaire de créer un cadre légal de protection et de soin des personnes handicapées* ».

